

## Document généré le lundi 20 janvier 2025 à 11:23

Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	20/01/25			

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale					
JOUE	Intégrale					

Service : CP

Classification CPV :

Principale : **30163000** - Cartes accréditives

## AVIS D'ATTRIBUTION

**DÉPARTEMENT DE L'INDRE**

Marc FLEURET - Président du Conseil départemental

Place de la Victoire et des Alliés

SMGP

BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 08 37 63

SIRET 22360001600016



L'avis implique un Accord-Cadre

<b>Objet du marché</b>	Fourniture de carburants et recharges électriques par cartes accréditives en station service pour le Département de l'Indre
<b>Référence acheteur</b>	2024-054
<b>Nature de la procédure</b>	Fournitures -
<b>Procédure</b>	Procédure ouverte
<b>Code CPV principal</b>	<b>30163000</b> - Cartes accréditives
	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI
<b>Critères d'attribution</b>	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 30 % : Valeur technique de l'offre 5 % : Délai de livraison des cartes 65 % : Prix
<b>Procédures de recours</b>	Instance chargée des procédures de recours : <b>Tribunal administratif de Limoges</b> 1, cours Vergniaud 87000 Limoges Tél : 0555339155 - Fax : 0555339160

[greffe.ta-limoges@juradm.fr](mailto:greffe.ta-limoges@juradm.fr)

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français)

Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative)

Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).

Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).

Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir

Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

#### ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Valeur totale du marché (hors TVA)

Valeur : **400000** €

Date d'attribution : 06/01/25

Nombre d'offres reçues : 1

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 1

Marché n° : 2024-054 - **TOTAL MARKETING FRANCE** 562 AV DU PARC DE L'ILE 92000 NANTERRE Montant HT : **400 000,00** €

Le titulaire est une PME : NON

#### Renseignements complémentaires

Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un montant maximum annuel de 100 000 euros HT. La durée de l'accord-cadre est de 1 an à compter de sa notification et reconductible 3 fois.

Envoi le 20/01/25 à la publication

**Il n'y a pas d'avis subséquents pour cet avis.**

Marches-Publics.info V9.7